



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

**La Commission des Pétitions s'est réunie le jeudi 30 août à 17h45
à la Maison pulliérane, pour traiter de la Pétition :**

« Suite à la suppression le 29 mai 2012 des arrêts Pully-Gare et Pully-Centre de la ligne 48, et suite au déplacement de son terminus à la Clergère, de nombreux habitants de Pully – dont des personnes âgées ou à mobilité réduite - sont maintenant pénalisés pour faire leurs achats au centre-ville. La Pétition demande le rétablissement d'un arrêt du Bus 48 au centre de Pully, à proximité directe des commerces »

Comme l'indique M. Olivier Constantin, représentant des pétitionnaires, le but de cette pétition est défini dans une lettre du 9 juillet adressée à Monsieur le Syndic Gil Reichen et à la Présidente du Conseil communal Madame Muriel Thalman :

« Le but de la pétition a proprement parler est d'obtenir la modification du trajet du bus 48 à travers Pully (...) » « Bien plus encore, cette pétition suit un second but, qui a trait au problème de l'enclassement de nombreux enfants au Collège Principal dès la prochaine rentrée du mois d'août ».

Ces deux thématiques liées ont été traitées par La Commission des Pétitions, qui a reçu M. Gil Reichen, Syndic, représentant la Municipalité, accompagné de M. Philippe Steiner, Secrétaire municipal, ainsi que les représentants des Pétitionnaires, Mme Liliane Fukami et M. Olivier Constantin.

Pour la Commission des Pétitions, étaient présents :

Mmes et MM. Valérie Bory Beaud, Patricia Dutoit, Anita Bonjour, Frank Ducret, Richard Golay, Steve Marion, Jean Baptiste Rusconi, Bernard Thilo, Pyrame Jacquet, Jean-Luc Duvoisin, Marcel Pasche, Dominique Favre (suppléant ne remplaçant pas de membre, donc ne votant pas)

Auditions

M. Reichen rappelle que la Pétition concerne plusieurs dicastères dont il se fait le porte-parole. Différentes séances de travail ont eu lieu entre le syndic et divers intervenants, depuis le dépôt de cette pétition. Un premier contact a eu lieu avec M. Thierry Carrard membre de la direction des TL , à qui M. Reichen a transmis la pétition. Diverses séances « à l'interne » ont suivi entre les directions des dicastères concernés, indirectement Travaux et services industriels, Urbanisme et environnement, ainsi que Jeunesse et affaires sociales, qui est en relation directe avec les écoles.

Une séance entre M. Reichen, les directions des écoles primaires et secondaires, M. Carrard (TL) et le responsable des horaires TL, M. Henry, s'est également tenue.

La problématique du tracé du bus 48 (suite à la suppression de l'arrêt du bus au centre de Pully) ainsi que la coordination entre horaires scolaires et horaires de bus ont été abordés. Les séances de travail se sont poursuivies et l'une d'entre elles avait encore eu lieu le matin de l'audience de la Commission des Pétitions, comme nous l'a indiqué M. Reichen. M. le syndic a reconnu que la pétition soulevait un problème de coordination entre horaires scolaires et de bus.

Dans une lettre d'accompagnement à la pétition, les Pétitionnaires ont mis en avant un fait: un élément nouveau caractérise cette rentrée : tous les élèves de 5è sont désormais regroupés au Collège Principal – versus Collège des Alpes -. Et cela alors que l'arrêt du bus 48 tout proche (Pully-Gare, en face de la Coop), vient d'être supprimé.

« De nombreux enfants vont dès lors être confrontés à la problématique liée à ce nouveau cheminement du bus 48 qui, faut-il le rappeler, draine un nombre tout de même important d'enfants provenant de la Bruyère, de Fontanettaz, et tout du long de l'avenue de la Rosiaz puis Jean Pavillard, puis Liaudoz,etc » (Lettre du pétitionnaire M. Olivier Constantin du 9 juillet, jointe en annexe).

Comme pour compliquer les choses, l'horaire officiel des TL du bus 48, sur lequel se sont basés les pétitionnaires, ne comprend pas tous les arrêts ! Cet élément manquant a faussé un peu la donne, relève M. Reichen. Cet horaire ne mentionne pas l'arrêt Montillier, qui est l'arrêt le moins éloigné du Collège Principal, depuis que l'arrêt devant la Coop a été supprimé.

Selon la direction des écoles , l'arrêt Montillier permet tout à fait à ces élèves de 11-13 ans de rejoindre leurs classes à temps. L'arrêt étant à 7h27 à Montillier , il reste 13 min. aux élèves pour rejoindre le Collège Principal. Pour elle, la question semble réglée.

Les groupes de travail se sont aussi penchés sur la sortie des élèves à midi pour étudier une adaptation de l'horaire. Normalement, explique M. Reichen au moment de l'établissement de l'horaire, des discussions sont prévues entre la direction des écoles et les TL. Le syndic n'a pas cherché à savoir si et où il y avait eu des couacs dans cette coordination, préférant se tourner vers les solutions possibles.

Chaque tranche horaire a été examinée et « des propositions de calage » des horaires seront déjà en place pour le 17 septembre. Ces propositions, communiquées oralement aux deux pétitionnaires en séance, le 30 août, leur seront confirmées par la municipalité.

Un autre problème de coordination des transports est occasionné par les horaires différents des primaires et des secondaires, notamment le matin. En effet, les primaires commencent plus tard. (8h30)

En outre, les bus doivent encore se coordonner avec les horaires CFF, rappelle M. Reichen. Et le simple fait de décaler de 4 ou 5 min un bus a des conséquences en chaîne sur toute la grille TL et surtout sur la grille de travail des chauffeurs.

En ce qui concerne les primaires, qui commencent à 8h30 avec une première sonnerie à 8h25, il n'y a pas de bus qui coïncide avec leur horaire. Actuellement le bus existant est soit trop tôt soit trop tard, reconnaît M. Reichen.

Un bus part des Daillettes (haut La Rosiaz) à 8h 11, arrive à la Clergère à 8h21 et s'arrête à Montillier vers les 8h18-19. Ce qui ne laisse pas assez de temps aux élèves pour rejoindre leurs classes.

Une solution est possible, selon le syndic. En mettant un bus supplémentaire sur la ligne 48 qui partira à 8h04 des Daillettes en directions de la Clergère, ce qui laisserait suffisamment de temps aux plus petits pour être en classe à 8h30.

Ces propositions doivent encore être validées par la municipalité.

Pour le retour à midi, l'horaire sera décalé de 3 min à la Clergère, soit 12 h 03 au lieu de 12 h, pour permettre à ceux qui finissent à 11h 55 de prendre le bus.

Là encore, ils peuvent le prendre soit à l'arrêt Montillier descente, en direction de la Clergère, soit au même arrêt quelques minutes plus tard, quand le bus remonte de la Clergère.

M. Reichen affirme que les directeurs d'établissements scolaires ont considéré que ce décalage de 3 min était suffisant pour prendre le bus à midi.

Par contre, pour les élèves reprenant les cours à 13 h, la direction des écoles estime que ceux-ci doivent s'arranger pour manger au réfectoire. Ou rentrer par un autre moyen.

En ce qui concerne la sortie des classes, les horaires sont « étalés » selon les classes. Aux yeux des directeurs d'établissements, la principale sortie d'élèves sur laquelle il faudrait « caler » le mieux possible le bus est la sortie de 15h30.

(Les directeurs scolaires ajoutent qu'à la sortie de 16h20, pour les secondaires, il y a très peu d'élèves).

Toutefois, les primaires, elles, ne sortent pas à 15h30 mais à 15h15 l'après-midi (et le bus n'est qu'à 15h 39). (Les primaires commencent à 13h45). Une réflexion va donc s'organiser pour calquer les horaires du primaire sur ceux du secondaire, une revendication déjà ancienne, est-il précisé.

Ces mesures seront mises en place pour le 17 septembre.

En outre, afin que les enfants ne traversent pas n'importe où pour gagner du temps, il est suggéré que les parents n'hésitent pas à éduquer leurs enfants à la prudence.

Quant à la question du tracé du 48, (donc de l'arrêt supprimé au centre de Pully), différentes possibilités sont à l'étude. L'une serait que le bus aille tourner, comme le font les voitures aujourd'hui, au giratoire Reymondin pour remonter sur l'Av. de Lavaux. Selon les TL cette solution les obligerait à mettre un 2^e bus pour pouvoir tenir l'horaire et cela a un coût non négligeable (une fourchette d'env. 200 à 250 000 frs par année pour assurer cette prolongation d'itinéraire) La municipalité a demandé aux TL d'affiner leur calcul pour savoir si vraiment cette solution n'est pas possible avec un seul bus.

La municipalité se dit prête à dire aux pétitionnaires qu'elle va réévaluer l'opportunité de faire passer le bus 48 par le centre de Pully, pour autant que les coûts soient proportionnés. Cette réflexion est en cours.

La municipalité est consciente du fait relevé par les pétitionnaires : la suppression de cet arrêt handicape surtout les personnes âgées qui descendent au centre de Pully, y font leurs courses et y reprennent le bus, bien que selon M. Reichen, les seniors intéressés par ce bus ne sont pas très nombreux.

Une étude de circulation au centre de Pully, réalisée par les TL, est en cours

(résultats en fin d'année). Elle permettra de faire évoluer la réflexion sur ces questions de trafic au centre de Pully. Pour prendre une décision quant au retour du bus 48 au centre de Pully, il faut donc attendre cette analyse technique des TL. Pour sa part, M. Reichen pense que le tracé actuel, tel qu'il a été modifié, n'est pas définitif. Et ajoute qu'il y a d'autres options sur ce tracé, toujours dans l'hypothèse de réinstaurer un arrêt au centre de Pully.

« Nous sommes d'avis que même s'il n'y a pas une grosse fréquentation, et si c'est à des coûts raisonnables, il peut être intéressant d'avoir un bus qui passe par le centre ».

Les 2 représentants des pétitionnaires, reçus en 2^e partie d'audience par les Commissaires, ont été informés par oral dans les grandes lignes des changements d'horaires en cours, tels qu'ils ont été annoncés verbalement par M. Reichen.

Les pétitionnaires indiquent que la pétition est maintenue et disent se réjouir des bonnes dispositions des Services de la Ville de Pully concernant les modifications d'horaires.

Ils insistent sur le nouveau regroupement des classes de 5^e année au Collège Principal, ce qui n'était pas le cas précédemment. « C'est la raison pour laquelle un très grand nombre de parents ont signé la pétition pour le rétablissement de l'arrêt du 48 au centre de Pully ».

Ils ont rappelé qu'à la suite de la suppression de cet arrêt (devant la Coop), les personnes qui vont faire leurs courses au centre de Pully doivent monter les escaliers roulants jusqu'à la place devant la Migros, faire tout le trajet au nord du bâtiment, ce qui n'est pas commode avec des sacs lourds. L'arrêt supprimé était le garant de leur indépendance (mobilité), pour certains aînés.

Ayant préalablement contacté la Commune, les pétitionnaires ont compris que personne ne s'était penché sur ces problèmes avant qu'ils « prennent le taureau par les cornes »

En ce qui concerne les aménagements en train de se réaliser, pour permettre aux écoliers de prendre un bus dans les temps, l'un des représentants des pétitionnaires, père lui-même, affirme que pour des enfants de 10 ans et demi, 13 min pour traverser la route aux feux devant l'arrêt Montillier et se trouver au Collège Principal pour la première sonnerie, avec un cartable chargé, ne peut se faire qu'en courant, ce qu'il déplore. Un décalage supplémentaire de 3 ou 4 minutes serait bienvenu. La crainte est que les enfants traversent sans attendre que le feu piéton soit au vert, pour gagner une minute.

Délibérations

A l'heure des délibérations de la Commission, certains commissaires se réjouissent de ce que la pétition ait déclenché un certain nombre d'ajustements.

L'énergie des pétitionnaires a déjà permis un premier pas dans le bon sens.

Quant au risque d'accident de piéton, il doit aussi être pris en compte, s'agissant d'enfants.

La plupart des commissaires estiment que la pétition a mis à jour des dysfonctions d'horaires, elle reste donc pertinente. Il faut la transmettre pour que les adaptations nécessaires se poursuivent.

Au contraire, pour une minorité de commissaires, il faut classer cette pétition, car au vu des ajustements en train d'être entrepris par la municipalité, il est inutile de gaspiller de l'énergie et du papier.

Vote

Au vote, **7 voix sont pour la transmission** de la pétition à la municipalité.

4 voix sont pour son classement pur et simple.

Le total des votants est de 11. A savoir Mmes et MM Dutoit, Jacquet, Bonjour, Bory Beaud, Golay, Ducret, Pasche, Marion, Duvoisin, Rusconi, Thilo.

Commission des Pétitions, 04/09/12

La Présidente : Valérie Bory Beaud